



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit FERRICYANURE DE POTASSIUM		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique K <sub>3</sub> Fe(CN) <sub>6</sub>		Numéro MAT PR-0181	Masse molaire 329,26
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes POTASSIUM FERRICYANIDE (III), ROUGE PRUSSIADE DE POTASSIUM; EVERITT'S SALT; PRUSSIADE OF POTASH			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2018-11-26	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

### SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<b>Santé</b> 1 <b>Inflammabilité</b> 0 <b>Réactivité</b> 0 <b>Spécial</b>

### SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Ferricyanure de potassium	13746-66-2	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Non-inflammable ni combustible.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Poudre sèche.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion / décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - oxydes d'azote (NOx). Cyanure d'hydrogène gazeux. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Oxydes de potassium. Oxydes de fer.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Le ferricyanure de potassium peut exploser si chauffé en présence des produits suivants: l'ammoniaque, la poudre d'argent, le trioxyde de chrome, le nitrate cuivrique et le nitrite de sodium.
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
--	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer près des acides. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Garder le contenant bien fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles. Protéger des rayons du soleil et de la lumière. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Tripotassium hexacyanoferrate	13746-66-2	C	5.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarques	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		C	5.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
				Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	1 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		P	10 ppm 11 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Peau (percutanée)			
		VEMP	1 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		C	5 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		TWA	1 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	2 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich.
<b>Ventilation</b>	Hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Cristallin(e) de couleur orange à rouge-
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Donnée non disponible-
pH	~ 6,0 à 5%aq.sol.
Point de fusion / congélation	Données non disponibles
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Non applicable-
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Négligeable-
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	1.86g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	Soluble dans l'eau. (329 g/l à 20°C(68°F) -Complètement soluble ) Peu soluble dans l'alcool.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	> 200°C-
Viscosité	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Exposition à l'humidité. Incompatible avec les agents oxydants forts et les acides forts. Ce produit peut décolorer si exposé à la lumière.
Substances incompatibles	Les agents oxydants forts, les acides forts, l'ammoniaque, la poudre d'argent, le trioxyde de chrome, le nitrate cuivrique, le nitrite de sodium et la lumière. Cyanures.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Vapeurs toxiques de cyanure d'hydrogène. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), oxydes de potassium, oxydes de fer

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### FERRICYANURE DE POTASSIUM

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmoiement.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, vertiges, toux, dyspnée, maux de tête, convulsions, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, entérite, crampes, vertiges, maux de tête, convulsions, nausées et vomissements. Si ingéré: le complexe ferricyanure ne se décompose pas en cyanure.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, troubles nerveux, vertiges, maux de tête, toux, dyspnée, laryngite, fatigue, perte de l'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
DL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral(e) - Souris - 2,970 mg/kg DL50 Dermale - Donnée non disponible.
CL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 Oncorhynchus mykiss (truite -en-ciel) -869 mg/l -96h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 549 mg/l -48 h
Persistance et dégradation	Donnée non disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Donnée non disponible.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
---------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2018-11-26